

LISTE DES CRITÈRES D'OCTROI DES AUTORISATIONS EXCEPTIONNELLES 2027

PRENEURS DE LICENCES ET TRANSFORMATEURS FERMIERS

Version du 1er janvier 2027

Table des matières

1 Ingrédients biologiques 2

1.1 Utilisation d'une proportion de moins de 5 % d'ingrédients bio (pas Bourgeon) – concerne les produits Bourgeon fabriqués à l'étranger 2

1.2 Utilisation de moins ou de juste 10 % d'ingrédients bio (pas Bourgeon) 4

1.3 Utilisation de plus de 10 % et d'au maximum 25 % d'ingrédients bio (pas Bourgeon) 6

1.4 Si des branches entières sont concernées et que cela va au-delà d'une autorisation selon 1.2 et 1.3 8

2 Auxiliaires technologiques – additifs – procédés de transformation 10

2.1 Utilisation d'un auxiliaire technologique / additif / procédé de transformation pas autorisé 10

3 Autorisation limitée dans le temps d'un matériau d'emballage non autorisé 11

4 Utilisation de stocks d'étiquettes de produits ou de matériel d'emballage imprimé 12

5 Lutte contre les parasites 13

5.1 Procéder soi-même à la lutte contre les parasites sans entreprise de désinfestation 13

6 Import 15

6.1 Interdiction du transport aérien 15

6.2 Commercialisation Bourgeon de marchandise importée avec autorisation exceptionnelle obligatoire 16

7 Autres déblocages de commercialisation 17

1 Ingrédients biologiques

1.1 Utilisation d'une proportion de moins de 5 % d'ingrédients bio (pas Bourgeon) – concerne les produits Bourgeon fabriqués à l'étranger

Autorisation exceptionnelle pour des produits d'exploitations certifiées Bio Suisse fabriqués à l'étranger

Bases réglementaires	**Prescriptions:** Cahier des charges de Bio Suisse pour la production, la transformation et le commerce des produits Bourgeon: **Partie V**: Directives pour les exploitations à l'étranger et les produits importés → Principes **Partie III**: Directives pour la transformation et le commerce → 1 Exigences générales, chap. 1.3 Ingrédients, additifs et auxiliaires technologiques ainsi que les directives pour des produits spécifiques **Autorisation exceptionnelle possible:** **Partie I**: Directives générales → 2 Contrats et contrôles obligatoires, chap. 2.5 Autorisations exceptionnelles
Quels critères doivent être remplis?	Une autorisation exceptionnelle peut être accordée pour la farine de riz bio dans les fruits secs et les huiles végétales bio pour les raisins secs et les sultanines. Les conditions suivantes doivent être remplies: ▪ La proportion est < 5 % du total des ingrédients agricoles ▪ Le certificat Bio UE valable de l'ingrédient Bio UE est présent ▪ La preuve de la fabrication de l'ingrédient Bio-UE dans le pays concerné est présente
Comment peut-on déposer une demande?	Avec le formulaire «Autorisation exceptionnelle pour entreprises étrangères certifiées par Bio Suisse» Request for derogation for EU organic ingredient
Conditions / prescriptions?	Les déclarations spécifiques doivent être vérifiées du point de vue du respect du droit sur les denrées alimentaires. Des prescriptions spéciales peuvent être liées à l'autorisation exceptionnelle.
Que faut-il montrer lors du contrôle bio?	Preuve de l'autorisation sous forme écrite: ▪ Lettre d'autorisation de Bio Suisse ▪ Certificat bio de l'ingrédient bio utilisé ▪ Preuve du respect du délai fixé pour l'ingrédient bio
Délai pour le dépôt des demandes	Les demandes d'autorisations exceptionnelles doivent être déposées le plus vite possible dès que la non-disponibilité de l'ingrédient Bourgeon est connue
Période de validité	La durée de validité de l'autorisation exceptionnelle est déterminée par l'organisme de contrôle (au max. 3 ans). Les critères doivent de nouveau être vérifiés si on veut prolonger l'autorisation.
Pendant combien de temps l'autorisation doit-elle être conservée?	Jusqu'au prochain contrôle bio suivant l'échéance de l'autorisation exceptionnelle.
Taxe	Pas de taxe si tous les documents sont déposés et complets. Sinon 100.00 Fr.
Déposer la demande auprès de	Les organismes de certification de Bio Suisse compétents pour les entreprises étrangères ▪ ICB AG info@icbag.ch ▪ Bio-inspecta AG info@bio-inspecta.ch

Qui est compétent?	La Commission de labellisation de la transformation et du commerce, qui délègue à ICB AG et à Bio Inspecta AG
Instance de recours	Instance de recours indépendante de Bio Suisse (IRI), Albert Hess, Sackstrasse 5, 8636 Wald ZH, hittenberg@vtxmail.ch

1.2 Utilisation de moins ou de juste 10 % d'ingrédients bio (pas Bourgeon)

Autorisation exceptionnelle

Bases réglementaires	**Prescriptions:** Cahier des charges de Bio Suisse pour la production, la transformation et le commerce des produits Bourgeon: **Partie III**: Directives pour la transformation et le commerce → 1 Exigences générales, chap. 1.3 Ingrédients, additifs et auxiliaires technologiques ainsi que les directives pour des produits spécifiques **Autorisation exceptionnelle possible:** **Partie I**: Directives générales → 2 Contrats et contrôles obligatoires, chap. 2.5 Autorisations exceptionnelles
Quels critères doivent être remplis?	Si un ingrédient n'est pas disponible en quantité suffisante et en qualité Bourgeon, une autorisation exceptionnelle peut être demandée pour l'utilisation temporaire de qualité bio: ▪ L'ingrédient Bio-UE / Bio-CH ne dépasse pas une proportion de 10 % dans le produit fini, par rapport à la quantité des ingrédients agricoles. ▪ S'il n'y a pas de marchandise Bourgeon disponible (Il faut apporter une preuve écrite complète y.c. justification – refus écrit de fournisseurs potentiels en accord avec le secrétariat Assurance-qualité Transformation & commerce) ▪ L'ingrédient Bio-UE / Bio-CH ne doit pas être avoir été transporté par avion ▪ Il faut utiliser en priorité des marchandises de fédérations bio (p. ex. Demeter, Bioland, Naturland, Bio Austria) ou des matières premières Bio-UE certifiées fairtrade . ▪ Les ingrédients Bio-UE des pays étrangers proches ont la priorité et leur disponibilité doit être vérifiée en premier. ▪ Respecter les prescriptions d'analyses spécifiques selon les cas (s'il y a des prescriptions d'analyses pour les matière première Bourgon, elles doivent aussi être présentées pour l'ingrédient bio).
Comment peut-on déposer une demande?	Avec le formulaire Autorisation exceptionnelle bio UE/CH
Conditions / prescriptions?	Le respect du droit sur les denrées alimentaires doit être vérifié pour les déclarations spécifiques. Des conditions spéciales peuvent aussi être liées à l'autorisation exceptionnelle. La quantité totale de matière première qui peut être utilisée ave l'autorisation exceptionnelle peut être limitée.
Que faut-il montrer lors du contrôle bio?	Preuve de l'autorisation sous forme écrite: ▪ Condition spécifique pour les produits concernés dans l'annexe du contrat de licence ▪ Lettre d'autorisation de Bio Suisse ▪ Certificat bio de l'ingrédient bio utilisé ▪ Preuve du respect de la restriction temporelle pour l'ingrédient bio
Délai pour le dépôt des demandes	Les demandes d'autorisations exceptionnelles doivent être déposées le plus vite possible dès que la non-disponibilité de l'ingrédient Bourgeon est connue. Durée de traitement par le secrétariat de Bio Suisse: env. 10 jours.
Durée de validité	De cas en cas Des autorisations exceptionnelles peuvent être prolongées si c'est justifié. Cela est cependant aussi évalué de cas en cas et il n'y a pas de garantie de prolongation.

Pendant combien de temps l'autorisation doit-elle être conservée?	Jusqu'au prochain contrôle bio après l'échéance de l'autorisation exceptionnelle
Taxe	Pas de taxe si tous les documents sont déposés et complets. Sinon 100.00 Fr.
Déposer la demande auprès de	Secteur AQ Transformation & commerce verarbeitung@bio-suisse.ch
Qui est compétent?	La Commission de labellisation de la transformation et du commerce, qui délègue à l'AQ Transformation & commerce
Instance de recours	Instance de recours indépendante de Bio Suisse (IRI), Albert Hess, Sackstrasse 5, 8636 Wald ZH, hittenberg@vtxmail.ch

1.3 Utilisation de plus de 10 % et d'au maximum 25 % d'ingrédients bio (pas Bourgeon)

Autorisation exceptionnelle

Bases réglementaires	**Prescriptions:** Cahier des charges de Bio Suisse pour la production, la transformation et le commerce des produits Bourgeon: **Partie III**: Directives pour la transformation et le commerce → 1 Exigences générales, chap. 1.3 Ingrédients, additifs et auxiliaires technologiques ainsi que les directives pour des produits spécifiques **Autorisation exceptionnelle possible:** **Partie I**: Directives générales → 2 Contrats et contrôles obligatoires, chap. 2.5 Autorisations exceptionnelles
Quels critères doivent être remplis?	Si un ingrédient n'est pas disponible en quantité suffisante et en qualité Bourgeon, une autorisation exceptionnelle peut être demandée pour l'utilisation temporaire de qualité bio: ▪ L'ingrédient Bio-UE / Bio-CH ne dépasse pas une proportion de 25 % dans le produit fini, par rapport à la quantité des ingrédients agricoles. ▪ S'il n'y a pas de marchandise Bourgeon disponible (Il faut apporter une preuve écrite complète y.c. justification – refus écrit de fournisseurs potentiels en accord avec le secrétariat Assurance-qualité Transformation & commerce) ▪ L'ingrédient Bio-UE / Bio-CH ne doit pas être avoir été transporté par avion ▪ Il faut utiliser en priorité des marchandises de fédérations bio (p. ex. Demeter, Bioland, Naturland, Bio Austria) ou des matières premières Bio-UE certifiées fairtrade . ▪ Si l'autorisation exceptionnelle concerne des matières premières nominatives, il faut s'il y en a impérativement utiliser de la marchandise de fédérations bio. ▪ Les ingrédients Bio-UE des pays étrangers proches ont la priorité ▪ Prescriptions d'analyses spécifiques selon les cas (s'il y des prescriptions d'analyses pour les matières premières Bourgon, elles doivent aussi être présentées pour l'ingrédient bio).
Comment peut-on déposer une demande?	Avec le formulaire Autorisation exceptionnelle bio UE/CH
Conditions / prescriptions?	Le respect du droit sur les denrées alimentaires doit être vérifié pour les déclarations spécifiques. Des conditions spéciales peuvent aussi être liées à l'autorisation exceptionnelle. La quantité totale de matière première qui peut être utilisée avec l'autorisation exceptionnelle peut être limitée.
Que faut-il montrer lors du contrôle bio?	Preuve de l'autorisation sous forme écrite: ▪ Condition spécifique pour les produits concernés dans l'annexe du contrat de licence ▪ Lettre d'autorisation de Bio Suisse ▪ Certificat bio de l'ingrédient bio utilisé ▪ Preuve du respect de la restriction temporelle pour l'ingrédient bio
Délai pour le dépôt des demandes	Les demandes d'autorisations exceptionnelles doivent être déposées le plus vite possible dès que la non-disponibilité de l'ingrédient Bourgeon est connue. Durée de traitement par le secrétariat de Bio Suisse: env. 10 jours.
Durée de validité	De cas en cas Des autorisations exceptionnelles peuvent être prolongées si c'est justifié. Cela est cependant aussi évalué de cas en cas et il n'y a pas de garantie de prolongation.

Pendant combien de temps l'autorisation doit-elle être conservée?	Jusqu'au prochain contrôle bio après l'échéance de l'autorisation exceptionnelle
Taxe	Pas de taxe si tous les documents sont déposés et complets. Sinon 100.00 Fr.
Déposer la demande auprès de	Secteur AQ Transformation & commerce verarbeitung@bio-suisse.ch
Qui est compétent?	Commission de labellisation de la transformation et du commerce, qui délègue à l'AQ Transformation & commerce et à la direction de l'assurance-qualité et développement avec information à la CLTC
Instance de recours	Instance de recours indépendante de Bio Suisse (IRI), Albert Hess, Sackstrasse 5, 8636 Wald ZH, hittenberg@vtxmail.ch

1.4 Si des branches entières sont concernées et que cela va au-delà d'une autorisation selon 1.2 et 1.3

Autorisation exceptionnelle

Bases réglementaires	**Prescriptions:** Cahier des charges de Bio Suisse pour la production, la transformation et le commerce des produits Bourgeon: **Partie III**: Directives pour la transformation et le commerce → 1 Exigences générales, chap. 1.3 Ingrédients, additifs et auxiliaires technologiques ainsi que les directives pour des produits spécifiques **Autorisation exceptionnelle possible:** **Partie I**: Directives générales → 2 Contrats et contrôles obligatoires, chap. 2.5 Autorisations exceptionnelles
Quels critères doivent être remplis?	Si un ingrédient n'est pas disponible en quantité suffisante et en qualité Bourgeon, une autorisation exceptionnelle peut être demandée pour l'utilisation temporaire de qualité bio pour autant que cela ne diverge pas des Principes et objectifs du Cahier des charges de Bio Suisse, ce qui nécessiterait une décision de l'Assemblée des délégués de Bio Suisse. ▪ S'il n'y a pas de marchandise Bourgeon disponible dans toute la branche (il faut apporter une preuve écrite complète y.c. justification – refus écrit de fournisseurs potentiels en accord avec le secrétariat Assurance-qualité Transformation & commerce) ▪ L'ingrédient Bio-UE / Bio-CH ne doit pas être avoir été transporté par avion ▪ Il faut utiliser en priorité des marchandises de fédérations bio (p. ex. Demeter, Bioland, Naturland, Bio Austria) ou des matières premières Bio-UE certifiées fairtrade . ▪ Si l'autorisation exceptionnelle concerne des matières premières nominatives, il faut s'il y en a impérativement utiliser de la marchandise de fédérations bio. ▪ Les ingrédients Bio-UE des pays étrangers proches ont la priorité. ▪ Prescriptions d'analyses spécifiques selon les cas (s'il y des prescriptions d'analyses pour les matière première Bourgon, elles doivent aussi être présentées pour l'ingrédient bio) ▪ Les prescriptions de déclaration pour le logo Bourgeon doivent être respectées. Si la règle de 90 % pour le Bourgeon Bio Suisse ne peut pas être respectée, des mesures supplémentaires (déclaration, communication, …) doivent être convenues avec Bio Suisse.
Comment peut-on déposer une demande?	Sous forme écrite par les preneurs de licences ou la branche
Clarification internes à Bio Suisse, de quoi faut il tenir compte?	Obtenir pour le cas en question des prises de position écrites établies par l'AQ Transformation & commerce, le product management, év. un ou des groupe(s) spécialisé(s), les preneurs de licences concernés Les déclarations spécifiques doivent être vérifiées du point de vue du respect du droit sur les denrées alimentaires.
Que faut-il montrer lors du contrôle bio?	Preuve de l'autorisation sous forme écrite: ▪ Condition spécifique pour les produits concernés dans l'annexe du contrat de licence ▪ Lettre d'autorisation de Bio Suisse ▪ Certificat bio de l'ingrédient bio utilisé ▪ Preuve du respect de la restriction temporelle pour l'ingrédient bio
Délai pour le dépôt des demandes	Les demandes d'autorisations exceptionnelles doivent être déposées le plus vite possible dès que la situation spéciale et critique est connue. Durée de traitement par le secrétariat de Bio Suisse: env. six semaines

Durée de validité	De cas en cas Des autorisations exceptionnelles peuvent être prolongées si c'est justifié. Cela est cependant aussi évalué de cas en cas et il n'y a pas de garantie de prolongation.
Pendant combien de temps l'autorisation doit-elle être conservée?	Jusqu'au prochain contrôle bio après l'échéance de l'autorisation exceptionnelle
Taxe de base et d'incitation	Pas de taxe si tous les documents sont déposés et complets. Sinon 100.00 Fr. Taxes d'incitation: Pour éviter les discriminations à l'intérieur d'une branche, Bio Suisse peut lier à l'autorisation exceptionnelle des taxes d'incitation spécifiques. Bio Suisse utilise ces «revenus» explicitement pour trouver des solutions au problème qui concerne toute la branche.
Déposer la demande auprès de	Responsable de l'Assurance-qualité et développement verarbeitung@bio-suisse.ch
Qui est compétent?	Recommandation de la Direction de Bio Suisse, décisions par la Commission de labellisation de la transformation et du commerce
Instance de recours	Instance de recours indépendante de Bio Suisse (IRI), Albert Hess, Sackstrasse 5, 8636 Wald ZH, hittenberg@vtxmail.ch

2 Auxiliaires technologiques – additifs – procédés de transformation

2.1 Utilisation d'un auxiliaire technologique / additif / procédé de transformation pas autorisé

Autorisation exceptionnelle – Modification du Cahier des charges

Bases réglementaires	**Prescriptions:** Cahier des charges de Bio Suisse pour la production, la transformation et le commerce des produits Bourgeon: **Partie III**: Directives pour la transformation et le commerce → 1 Exigences générales, chap. 1.3 Ingrédients, additifs et auxiliaires technologiques ainsi que les directives pour des produits spécifiques, chap. 1.7.1 Principes généraux ainsi que les directives pour des produits spécifiques **Autorisation exceptionnelle possible:** **Partie I**: Directives générales → 2 Contrats et contrôles obligatoires, chap. 2.5 Autorisations exceptionnelles
Quels critères doivent être remplis?	Évaluation de cas en cas par la CLTC
Quels documents doivent être fournis?	Demande avec explications exactes justifiant la nécessité technique de l'auxiliaire de transformation, de l'additif ou du procédé de transformation.
Conditions / prescriptions?	De cas en cas
Que faut-il montrer lors du contrôle bio?	Preuve de l'autorisation sous forme écrite ▪ Condition spécifique pour les produits concernés dans l'annexe du contrat de licence ▪ Lettre d'autorisation de Bio Suisse
Délai pour le dépôt des demandes	Impérativement avant l'utilisation. Dépôt au moins trois semaines avant la prochaine séance de la CLTC Dates séances CLTC
Durée de validité	De cas en cas ou jusqu'à ce que ça soit enregistré dans le Cahier des charges
Pendant combien de temps l'autorisation doit-elle être conservée?	Jusqu'au prochain contrôle bio après l'échéance de l'autorisation exceptionnelle
Taxe	Aucune
Déposer la demande auprès de	Secteur AQ Transformation & commerce verarbeitung@bio-suisse.ch
Qui est compétent?	Commission de labellisation de la transformation et du commerce
Instance de recours	Instance de recours indépendante de Bio Suisse (IRI), Albert Hess, Sackstrasse 5, 8636 Wald ZH, hittenberg@vtxmail.ch

3 Autorisation limitée dans le temps d'un matériau d'emballage non autorisé

Autorisation exceptionnelle

Bases réglementaires	**<u>Prescriptions:</u>** Cahier des charges de Bio Suisse pour la production, la transformation et le commerce des produits Bourgeon: **Partie III**: Directives pour la transformation et le commerce → 1 Exigences générales, chap. 1.9 Emballages **<u>Autorisation exceptionnelle possible:</u>** **Partie I**: Directives générales → 2 Contrats et contrôles obligatoires, chap. 2.5 Autorisations exceptionnelles
Quels critères doivent être remplis?	Une demande peut être déposée dans les cas suivants: ▪ Couvercles contenant du PVC qui permettent d'aspirer l'air des emballages de jus de fruits et de légumes ou de smoothies ▪ Utilisation de restes de couvercles contenant du PVC par les nouveaux apiculteurs Bourgeon ▪ Platines alu pour des produits Bourgeon contenant de la graisse Cette liste est continuellement adaptée aux nouvelles connaissances et expériences.
Quels documents doivent être fournis?	De cas en cas, en tout cas spécification et déclaration de conformité
Conditions / prescriptions?	De cas en cas
Que faut-il montrer lors du contrôle bio?	Preuve de l'autorisation sous forme écrite ▪ Condition spécifique pour les produits concernés dans l'annexe du contrat de licence ▪ Lettre d'autorisation de Bio Suisse
Délai pour le dépôt des demandes	Dépôt lors de l'octroi de la licence ou de la certification Bio Suisse
Durée de validité	De cas en cas
Pendant combien de temps l'autorisation doit-elle être conservée?	Jusqu'au prochain contrôle bio après l'échéance de l'autorisation exceptionnelle
Taxe	Aucune
Déposer la demande auprès de	Secteur AQ Transformation & commerce verarbeitung@bio-suisse.ch
Qui est compétent?	Commission de labellisation de la transformation et du commerce, qui délègue au Secteur AQ Transformation & commerce selon la liste exhaustive ci-dessus
Instance de recours	Instance de recours indépendante de Bio Suisse (IRI), Albert Hess, Sackstrasse 5, 8636 Wald ZH, hittenberg@vtxmail.ch

4 Utilisation de stocks d'étiquettes de produits ou de matériel d'emballage imprimé

Autorisation exceptionnelle

Bases réglementaires	**Prescriptions:** Cahier des charges de Bio Suisse pour la production, la transformation et le commerce des produits Bourgeon: **Partie I**: Directives générales → 3 Utilisation de la marque Bourgeon, chap. 3.1 Utilisation de la marque; **Partie III**: Directives pour la transformation et le commerce → 1 Exigences générales, chap. 1.10 Désignation **Autorisation exceptionnelle possible:** **Partie I**: Directives pour la transformation et le commerce → 1 Exigences générales, chap. 2 Contrats et contrôles obligatoires, chap. 2.5 Autorisations exceptionnelles
Quels critères doivent être remplis?	Par souci de durabilité, il est possible de demander une autorisation exceptionnelle pour finir ou utiliser en partie des stocks de matériel d'emballage déjà imprimé. La demande doit comporter les informations suivantes: ▪ Quels produits Bourgeon sont concernés? ▪ Quelles informations d'étiquetage ne sont plus actuelles? ▪ De quelle quantité de matériel d'emballage déjà imprimé s'agit-il (unités de produit)? ▪ Quelle est la durée probable de l'utilisation du stock de ce matériel d'emballage? Aucune autorisation de finir un stock de matériel d'emballage ne peut être octroyée en cas de tromperie du consommateur. Si l'Ordonnance bio ou l'organisme de certification sont concernés, il faut en tenir compte. Dans le cas des prescriptions légales de déclaration, il faut en plus demander auparavant une autorisation au chimiste cantonal (la demande doit être faite par le requérant).
Comment peut-on déposer une demande?	Sous forme écrite
Conditions / prescriptions?	De cas en cas
Que faut-il montrer lors du contrôle bio?	Preuve de l'autorisation sous forme écrite ▪ Condition spécifique pour les produits concernés dans l'annexe du contrat de licence ▪ Lettre d'autorisation de Bio Suisse
Délai pour le dépôt des demandes	Avant le début de la situation, dès que le problème est connu. Durée de traitement par le secrétariat: env. deux semaines
Durée de validité	De cas en cas
Pendant combien de temps l'autorisation doit-elle être conservée?	Jusqu'au prochain contrôle bio après l'échéance de l'autorisation exceptionnelle
Taxe	Aucune
Déposer la demande auprès de	Secteur AQ Transformation & commerce verarbeitung@bio-suisse.ch
Qui est compétent?	Commission de labellisation de la transformation et du commerce, qui délègue au Secteur AQ Transformation & commerce
Instance de recours	Instance de recours indépendante de Bio Suisse (IRI), Albert Hess, Sackstrasse 5, 8636 Wald ZH, hittenberg@vtxmail.ch

5 Lutte contre les parasites

5.1 Procéder soi-même à la lutte contre les parasites sans entreprise de désinfestation

Autorisation exceptionnelle

Bases réglementaires	**Prescriptions:** Cahier des charges de Bio Suisse pour la production, la transformation et le commerce des produits Bourgeon: **Partie III**: Directives pour la transformation et le commerce → 1 Exigences générales, chap. 1.12 Lutte contre les parasites **Autorisation exceptionnelle possible:** **Partie III:** Directives pour la transformation et le commerce → 1 Exigences générales, chap. 1.12.3.2 Planification et réalisation par le preneur de licence ou l'entreprise de sous-traitance
Quels critères doivent être remplis?	Attestation qu'il n'y a eu dans les 3 dernières années (depuis la création de l'entreprise si elle existe depuis moins de trois ans) aucune ou seulement de légères et rares infestations de parasites dans les locaux de production et/ou de stockage et qu'on peut s'attendre à ce qu'il continue de ne pas y avoir besoin de mesures de lutte contre les parasites ou qu'il n'en faudra que des rares et légères. Bio Suisse tolère les infestations légères et rares qui peuvent être maîtrisées en utilisant les produits permis dans l'annexe 3, chap. 2.1 et 2.2. **Extrait de l'annexe 3:** 2.1 Lutte ponctuelle avec des pièges et des appâts Les méthodes suivantes sont autorisées: ▪ Contre les rongeurs: pièges et appâts stationnaires avec des rodenticides; ▪ Contre les insectes: pièges à insectes et appâts stationnaires (p. ex. appât-gel, gel anti-blattes); ▪ Contre les teignes: méthodes par confusion sexuelle à base de phéromones pour autant qu'elles n'empêchent pas le monitoring et l'utilisation d'auxiliaires. 2.2 Traitement ponctuel avec des produits à pulvériser, traitement des recoins Les matières actives suivantes peuvent être utilisées par ordre décroissant de priorité: 1. Pyrèthre naturel sans adjonction de pipéronyl butoxyde. Les synergistes utilisables sont l'huile de sésame et les autres huiles végétales; 2. Pyrèthre naturel avec adjonction de pipéronyl butoxyde comme synergiste; 3. Pyréthroïdes de synthèse comme p. ex. la deltaméthrine, la perméthrine, la cyperméthrine et autres. Seules les formulations concentrées à diluer dans de l'eau et à utiliser avec un pulvérisateur à pompe sont autorisées. Les aérosols et les bombes spray ne sont pas autorisés.
Quels documents doivent être fournis?	Attestation avec le formulaire Check-list «Lutte contre les parasites» pour les nouveaux preneurs de licences, point 6 Check-list «Lutte contre les parasites»
Conditions / prescriptions?	Si une lutte devient nécessaire, les exigences contenues dans le Cahier des charges de Bio Suisse, Partie III Lutte contre les parasites, chap. 1.12.4, doivent être remplies.

Que faut-il montrer lors du contrôle bio?	Condition dans l'annexe du contrat de licence: «Lutte contre les parasites: Le preneur de licence utilise un système propre pour la lutte contre les parasites et n'a pas besoin d'un contrat avec une entreprise de désinfestation reconnue par Bio Suisse. Si un traitement à grande échelle (gazage ou nébulisation de locaux) devait devenir nécessaire, il doit être effectué par une entreprise reconnue par Bio Suisse et le preneur de licence a l'obligation d'informer Bio Suisse au sujet de la mesure.»
Délai pour le dépôt des demandes	Demande lors du premier octroi de licence ou lors de la première certification Bio Suisse de centres collecteurs de céréales ou lors de modifications correspondantes chez des preneurs de licences existants
Durée de validité	Illimitée
Pendant combien de temps l'autorisation doit-elle être conservée?	Tant qu'elle est valable, l'autorisation exceptionnelle figure dans l'annexe du contrat de licence
Taxe	Aucune
Déposer la demande auprès de	Secteur AQ Transformation & commerce verarbeitung@bio-suisse.ch
Qui est compétent?	Commission de labellisation de la transformation et du commerce, qui délègue au Secteur AQ Transformation & commerce
Instance de recours	Instance de recours indépendante de Bio Suisse (IRI), Albert Hess, Sackstrasse 5, 8636 Wald ZH, hittenberg@vtxmail.ch

6 Import

6.1 Interdiction du transport aérien

Autorisation exceptionnelle

Bases réglementaires	**Prescriptions:** Cahier des charges de Bio Suisse pour la production, la transformation et le commerce des produits Bourgeon: **Partie V, chap. 1 Principes et objectifs** Les produits arrivent en Suisse par voie terrestre ou maritime (les transports aériens ne sont autorisés que pour des cas exceptionnels bien définis et soumis à autorisation).
Quels critères doivent être remplis?	Plusieurs critères doivent être remplis pour qu'une autorisation exceptionnelle puisse être octroyée: ▪ Il n'y a pas de marchandise (pas transportée par avion) disponible en qualité comparable et en quantité suffisante. ▪ Sur la base des évènements prévisibles qui exercent une influence sur la logistique, la marchandise non transportée par avion s'abîmerait alors qu'une modification de l'utilisation ou de la déclaration n'est pas possible. ▪ Le transport par voie terrestre ou maritime n'est pas (ou plus) possible à cause de guerres ou de crises. ▪ L'ingrédient est important dans de nombreux / plusieurs produits Bourgeon ▪ Les quantités (l'envoi est possible par lettre ou paquet postal ou dans un bagage à main) et les poids transportés (p. ex. teneur en eau d'un produit) sont raisonnables. ▪ Échantillon pour un essai de production suite au développement d'un nouveau produit ou à des fins de démonstration (p. ex. dans des foires). ▪ Autres conditions-cadres et proportionnalité. **Le cas spécial de la vanille:** Autorisation exceptionnelle générale pour le transport aérien de 50 % de la vanille Bourgeon vendue provenant de Madagascar ou des Comores (jusqu'en 2028). Ce qui va au-delà doit faire l'objet d'une demande séparée et motivée. Les critères ci-avant sont valables.
Quels documents doivent être fournis?	Demande motivée
Conditions / prescriptions?	Compensation CO_2 du transport aérien
Que faut-il montrer lors du contrôle bio?	Autorisation exceptionnelle
Délai pour le dépôt des demandes	Le plus tôt possible avant l'importation prévue par avion
Durée de validité	▪ Vanille: Année de la récolte ▪ Autres produits: Limitation à des livraisons individuelles
Pendant combien de temps l'autorisation doit-elle être conservée?	Jusqu'au prochain contrôle bio après l'échéance de l'autorisation exceptionnelle
Taxe	Aucune
Déposer la demande auprès de	ADQ secteur International international@bio-suisse.ch
Qui est compétent?	ADQ secteur International, Commission de la Qualité
Instance de recours	Instance de recours indépendante de Bio Suisse (IRI), Albert Hess, Sackstrasse 5, 8636 Wald ZH; hittenberg@vtxmail.ch

6.2 Commercialisation Bourgeon de marchandise importée avec autorisation exceptionnelle obligatoire

Autorisation exceptionnelle

Bases réglementaires	**Prescriptions:** Cahier des charges de Bio Suisse pour la production, la transformation et le commerce des produits Bourgeon: **Partie V, chap. 2.1.1 Priorité à la production suisse**
Quels critères doivent être remplis?	Au moins un des critères suivants doit être rempli: ▪ Augmentation inattendue de la demande ▪ La demande attendue est supérieure à l'offre CH ▪ La marchandise CH est épuisée ▪ Mauvaise récolte CH ▪ Prolongation de la saison
Quels documents doivent être fournis?	Formulaire de demande
Conditions / prescriptions?	Certification BSO ou matière végétale brute provenant de fédérations directement reconnues
Que faut-il montrer lors du contrôle bio?	Autorisation exceptionnelle
Délai pour le dépôt des demandes	Le plus tôt possible avant l'importation planifiée
Durée de validité	Selon la demande: livraison individuelle, quantité déterminée / non déterminée sur une période définie (p. ex. jusqu'au début de la saison en Suisse)
Pendant combien de temps l'autorisation doit-elle être conservée?	Jusqu'au prochain contrôle bio après l'échéance de l'autorisation exceptionnelle
Taxe	Aucune
Déposer la demande auprès de	ADQ secteur International international@bio-suisse.ch
Qui est compétent?	ADQ secteur International, département Marchés
Instance de recours	Instance de recours indépendante de Bio Suisse (IRI), Albert Hess, Sackstrasse 5, 8636 Wald ZH; hittenberg@vtxmail.ch

7 Autres déblocages de commercialisation

Autorisation exceptionnelle

Bases réglementaires	**Prescriptions:** Cahier des charges de Bio Suisse pour la production, la transformation et le commerce des produits Bourgeon: **Partie III**: Directives pour la transformation et le commerce **Autorisation exceptionnelle possible:** **Partie I**: Directives générales → 2 Contrats et contrôles obligatoires, chap. 2.5 Autorisations exceptionnelles, chap. 2.6 Infractions et sanctions
Quels critères doivent être remplis?	Les infractions au Cahier des charges de Bio Suisse peuvent déboucher sur des sanctions qui figurent dans le règlement des sanctions Preneurs de licences et utilisateurs de la marque. S'il est constaté lors du contrôle bio ou si une autodénonciation dit que des produits Bourgeon ont été produits en utilisant des ingrédients / additifs / auxiliaires technologiques interdits et que de la marchandise produite est encore présente, il faut décider conformément au principe de la proportionnalité ce qu'il advient de la marchandise produite. La même chose est valable en cas de clarifications préliminaires d'urgence ou d'un décret du canton ou de l'Office fédéral de l'agriculture pour les déblocages de commercialisation (p. ex. en cas de découverte de résidus, pour les ingrédients bio en dessous de 5 % qui ne sont temporairement pas disponibles en qualité bio). Si seul le Cahier des charges de Bio Suisse est concerné et pas l'Ordonnance bio, Bio Suisse peut autoriser un déblocage de commercialisation. Il est possible pour des cas isolés justifiés de définir des mesures complémentaires ou des réglementations transitoires.
Quels documents doivent être fournis?	Tous les documents exigés par Bio Suisse pour le cas concerné
Conditions / prescriptions?	De cas en cas, sous forme écrite
Que faut-il montrer lors du contrôle bio?	De cas en cas, sous forme écrite
Délai pour le dépôt des demandes	Durée du traitement par le secrétariat de Bio Suisse: env. 10 jours
Durée de validité	En fonction des lots, de la durée, de la DDM > de cas en cas
Pendant combien de temps l'autorisation doit-elle être conservée?	De cas en cas, jusqu'au prochain contrôle bio après la fin de la vente de la marchandise
Taxe	Selon le règlement des sanctions
Déposer la demande auprès de	Responsable de l'Assurance-qualité et développement verarbeitung@bio-suisse.ch
Qui est compétent?	Commission de labellisation de la transformation et du commerce, qui délègue au Responsable de l'Assurance-qualité et développement, Commission des sanctions en cas de sanctions
Instance de recours	Instance de recours indépendante de Bio Suisse (IRI), Albert Hess, Sackstrasse 5, 8636 Wald ZH, hittenberg@vtxmail.ch

Vereinigung Schweizer Biolandbau-Organisationen
Association suisse des organisations d'agriculture biologique
Associazione svizzera delle organizzazioni per l'agricoltura biologica
Uniun svizra da las organisaziuns d'agricultura biologica

Bio Suisse
Peter Merian-Strasse 34 · CH-4052 Basel
Tel. 061 204 66 66
www.bio-suisse.ch · bio@bio-suisse.ch